Syndicat intercommunal de l'agglomération Blésoise

Procès-verbal
Comité Syndical du 06/02/24

Arrêté le 8 avril 2024

Henry BOUSSIQUOT secrétaire de séance

Le PV du comité syndical du 23/11/2023 est adopté à l'unanimité.

Les dépenses d'investissement constituent la dépense principale, avec la révision du SCoT.

Les dépenses de fonctionnement comportent différentes études (poursuite de l'étude trame étoilée, finalisation du diagnostic agricole, mise en place de l'observatoire foncier) et des frais liés à la révision du SCoT. Un voyage d'étude est également prévu, ainsi que le renouvellement de différentes adhésions dont Vigifoncier.

Les dépenses de personnel évoluent à la marge suite à la réorganisation des services, avec la fin de la mise à disposition de Julie Truffer au SIAB, et le passage de Mélanie FRIEDEL comme directrice – sa mise à disposition vers Agglopolys ayant également pris fin.

Les recettes proviennent principalement des EPCI ; celles-ci sont inchangées pour faire face aux dépenses liées notamment au SCoT. Le report de 196 000 € est lié à sa révision.

En l'absence de questions ou remarques, le comité syndical a pris acte que le débat a eu lieu.

N° 01/2024 – Orientations budgétaires 2024

Rapport :

Le président du Syndicat, Monsieur Christophe DEGRUELLE, présente les orientations budgétaires destinées au fonctionnement du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise et à la mise en œuvre de la révision du SCOT du Blaisois.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire joint en annexe, les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

Fonctionnement :

DEPENSES : 492 139,67 €
dont report à la section d'investissement estimé à : 148 597,41 €

ETUDES : 129 331 €

*** Trame Noire = 63 477 euros**
Dépense 2024 estimée à 43 820 euros

*** Finalisation du diagnostic agricole du PLUI de Beauce Val de Loire = 1 900 euros**

*** Observatoires = 44 000 euros**

REVISION DU SCOT : 7 000 €
* Communication = 1 500 €
* Frais de réception = 2 000 €
* Intervenants (sensibilisation complémentaire) = 3 500 €

VOYAGE D'ETUDE : 6 000 €

HONORAIRES : 7 500 €

*** VIGIFONCIER – SAFER = 7 500 euros**

REMBOURSEMENT DE FRAIS : 4 600 €
Convention avec la ville de Blois et Agglopolys pour l'occupation des locaux, l'utilisation des véhicules, la consommation des fluides, frais postaux...

PERSONNEL SIAB : 90 407 €
* dont participation du syndicat à la mise à disposition d'un agent d'Agglopolys et conventions de service avec la Ville de Blois et Agglopolys pour les missions RH = **26 000** €
* dont mise en place d'une assurance statutaire = 2 000 €

INDEMNITÉS DES ELUS : 60 685 €

***RECETTES* : 492 139,67 €**
dont participation des EPCi membres estimées à : 270 334 €
dont report de fonctionnement estimé à : 196 704,67 €
dont participation CRST estimée à : 8 000 €
dont participation fonds vert estimée à : 13 200 €

Investissement :

DEPENSES : 276 020,40 €

ETUDES :

*** Révision du SCOT = 272 120,40 € (reste à réaliser) ; coût total du marché : 290 719,20 euros (2023-2025)**
Dépense 2024 estimée à 200 400 euros

***RECETTES* : 276 020,40 €**
dont report d'investissement : 32 053,67 €
dont participation de l'État à la révision du SCOT (DGD) : 20 000 €
dont amortissement SCoT 29 071,92 €

Proposition :

Après avoir entendu l'exposé du Président, il est proposé au comité syndical :

- de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Adopté à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES
RAPPORT 2024

I) Les éléments de contexte des orientations budgétaires 2024 :

1. Poursuivre la révision du SCOT du Blaisois conformément à la délibération n°18 du Comité syndical du 29 juin 2022, de prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Blésois,

2. Organisation de la communication, de temps de concertation et de sensibilisation dans le cadre de la révision du SCOT.

3. En parallèle de la révision du SCOT, poursuivre une étude spécifique sur la trame noire,

4. Dans le cadre de l'élaboration des PLUi : finalisation du diagnostic agricole de la Communauté de communes Beauce Val de Loire,

5. Lancer la mutualisation des observatoires foncier à l'échelle du SIAB, en partenariat avec l'Observatoire des Territoires.

II)- Les dépenses d'investissement :

1. Révision du SCOT du Blaisois

Dépense 2023-2026 de 290 719,20 euros dont 272 120,40 € de reste à réaliser, et 200 400,00 euros estimés pour l'année 2024.

L'année 2024 sera notamment consacrée à la finalisation du PAS, du DOO, du DAACL et du programme d'action, en vue d'un arrêt début 2025.

III)- Les dépenses de fonctionnement :

1. Organisation de la communication, de temps de concertation et de sensibilisation dans le cadre de la révision du SCOT

Les dépenses liées à la révision du SCoT (7 000 €) pourraient se répartir comme suit :
* Communication = 1 500 €
* Intervenants (sensibilisation complémentaire) = 3 500 €
* Frais de réception (location de salle, traiteur…) = 2 000 €

Il est également prévu de réaliser un nouveau voyage d'étude destiné aux élus, permettant d'approfondir les réflexions liés à la révision du SCoT ; l'objectif étant de réaliser un voyage tous les deux ans, suite à celui de 2022. Le coût total est estimé à 6 000 € :
* Car = 2 000 €
* Hôtel = 1 500 €

* Restaurants = 1 500 €
* Intervenants = 1 000 €

2. Finaliser le diagnostic agricole dans le cadre du PLUi de Beauce Val de Loire = 1 900 euros

Dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux sur son territoire, le SIAB a souhaité porter les diagnostics agricoles ou volets agricoles afin qu'ils soient retranscrits et intégrés dans le document d'urbanisme de la communauté d'agglomération de Blois et de la communauté de communes Beauce Val de Loire.

La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, partenaire du SIAB lors de la réalisation de l'observatoire agricole du Blésois est le partenaire privilégié pour réaliser les diagnostics agricoles dans le cadre des PLUi.

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation du diagnostic agricole Beauce Val de Loire.

3. Études Biodiversité = 63 477 euros

La trame noire, ou trame étoilée, est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. En parallèle de la révision du SCoT, une étude spécifique sur la trame noire est à mener pour la définir en vue de la rendre prescriptive au SCoT, pour sensibiliser les élus et acteurs locaux, et pour inciter les communes à ce que le SIAB atteigne l'objectif de territoire labellisé « territoire étoilé », c'est à dire avec au moins 50 % des communes labellisées « villes et villages étoilés ».

Cette étude, menée sur 2023-2025, comprend un diagnostic incluant la compilation des données existantes, un travail de terrain, à la fois sur les espèces et sur l'éclairage, une phase de sensibilisation, la réalisation d'un rapport, d'un SIG, d'un guide d'information (dont sur site internet).

Dépense 2024 estimée à 43 820 euros (Dépense 2023 : 5 940 euros)

4. Mutualisation des observatoires habitat / foncier = 44 000 euros

Le SIAB et les EPCI souhaitent travailler, en partenariat avec l'Observatoire des Territoires, à la création d'un observatoire mutualisé sur l'habitat et le foncier. Les objectifs sont de répondre aux obligations réglementaires concernant le suivi de l'habitat, du foncier, de la consommation d'ENAF et de l'artificialisation ; et d'assurer un suivi régulier permettant d'accompagner et d'ajuster les politiques publiques de planification, de l'habitat et du foncier.

Cet observatoire habitat foncier va monter en puissance, un premier rendu exploitant les indicateurs disponibles à l'automne 2024, et un rendu complet étant prévu à partir de 2025 ; avec intégration des données de l'OCSGE (Occupation du Sol à Grande Échelle) quand elles seront disponibles.

Dépense 2024 estimée à 44 000 euros

5. L'adhésion à l'outil VIGIFONCIER de la SAFER du Centre = 7 500 euros

Le SIAB souhaite avoir connaissance en temps réel du marché foncier sur son territoire et souhaite la mise en œuvre de mesures d'intervention foncière visant à protéger les espaces agricoles et naturels, lutter contre le mitage de son territoire agricole, la protection de l'environnement de certains sites sensibles de son territoire etc.

La SAFER du Centre a donc proposé :

- d'apporter au SIAB une information sur le marché foncier concernant son territoire, par le biais d'un accès sécurisé au portail internet « VIGIFONCIER » ;
  - d'apporter des informations complémentaires aux projets de ventes qui présentent un enjeu pour le SIAB ;
- de réaliser une analyse du marché foncier.

Le périmètre d'intervention est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire ainsi que par les biens à vocation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

6. Autres charges à caractère général - remboursement de frais = 7 900 euros

Les autres charges incluent notamment les remboursements de frais auprès des collectivités hébergeurs, les frais postaux, les assurances, les abonnements / adhésions...

7. Les charges de personnel = 90 407 euros

Le personnel du syndicat se décompose comme suit :

Emplois permanents à temps complet :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi
Filière technique Ingénieur	Ingénieur 6ème échelon Indice Brut 651, Indice Majoré 545 IFSE : 973,84 € brut mensuel * CIA : 200 € brut annuel *au 1er janvier 2024*	1 à raison de 35h hebdomadaires

** L'IFSE va évoluer vu l'évolution du poste de l'agent (Directrice). Une estimation de cette évolution est prise en compte.*

Un agent de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys est mis à disposition du syndicat, il s'agit du gestionnaire administratif et financier – pour 50% de son temps de travail.

Par ailleurs, des services (Rh) sont mis à disposition dans le cadre de conventions avec la Ville de Blois et Agglopolys.

La participation du SIAB au titre des mises à dispositions s'élève à 27 500 euros.

8. Autres charges – indemnités des élus = 60 685 euros

<u>IV)- Les recettes de fonctionnement :</u>

La participation des EPCI est estimée à : 270 334 euros

Pour mémoire la participation des EPCI en 2023 était de 270 334 euros.

Une subvention du CRST a été sollicitée au titre de l'étude sur la Trame Noire, le montant est estimé à : 8 000 euros au titre de l'année 2024.

Le report de fonctionnement est estimé à : 196 704,67 euros

Pour mémoire le report de fonctionnement en 2023 était de 91 048,06 euros.

<u>V)- Les recettes d'investissement :</u>

Le report d'investissement est estimé à 32 053,67 €.

La participation de l'État est estimée à 20 000 euros de DGD au titre de l'année 2024.

Le SCoT est amorti sur 10 ans, **l'amortissement du SCoT est estimé à 29 071,92 €** pour l'année 2024.

En résumé :

1. Le budget de fonctionnement 2024 est estimé à 492 139,67 euros.

2. Le budget d'investissement 2024 est estimé à 276 020,40 euros.

3. La participation des EPCI est stable, afin de financer notamment la révision du SCOT du Blaisois, l'étude Trame Noire et la mutualisation des observatoires foncier, et grâce à un important report de fonctionnement.

4. Le report de fonctionnement est en hausse.

N° 02/2024 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion du Loir-et-Cher

Rapport :

Vu l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Le président du Syndicat, Monsieur Christophe DEGRUELLE, expose que
- jusqu'à présent, le SIAB n'adhère pas à une assurance des risques statutaires. Il apparaît opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais liés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service ;
- le Centre de Gestion a communiqué à l'établissement public les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021, et fait une proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA Paris Val de Loire
Courtier : SIACI SAINT HONORE
Durée du contrat : 2 ans à compter de la date d'effet au 01/01/2024

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agent Titulaire affilié à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Tous risques (Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire).

Conditions : **Taux : 6,38 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire**

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes incluses dans le RIFSEEP part IFSE, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher.

(Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0,34 % pour les agents CNRACL)

Proposition :

Après avoir entendu l'exposé du Président, il est proposé au comité syndical :

- d'adhérer à compter du 1er février 2024 au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions présentées.
- d'autoriser le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Adoptée à l'unanimité.

Le Président,

C. Degruelle

Christophe DEGRUELLE

Le secrétaire de séance,

Henry BOUSSIQUOT